

COMMUNIQUE DE PRESSE

Acquisition de la société Cross Systems Company

A la suite de l'annonce faite le 29 mars 2007 (complétée le 8 juin 2007) par la société Micropole Univers de la signature d'un accord de cession de sa participation au capital de la société Cross Systems Company, les sociétés Annapurna et Nubie annoncent qu'elles se sont substituées à la société Sinouhé Immobilier et qu'elles ont acquis auprès de Micropole Univers 52.949.988 actions de la société Cross Systems Company, représentant 98,5% du capital et des droits de vote de cette dernière, le 17 juin 2008.

Cette cession est intervenue après la réalisation de l'ensemble des opérations préalables prévues par ledit accord de cession, à savoir :

- le transfert de l'activité et des salariés de Cross Systems Company à sa filiale Cross Systems Ingénierie, dans le cadre d'un apport partiel d'actif soumis au régime des scissions approuvé par l'Assemblée Générale de Cross Systems Company le 29 juin 2007 ;
- la réalisation d'une augmentation de capital de Cross Systems Company, qui a donné lieu à l'établissement d'un prospectus visé par l'AMF le 14 janvier 2008 ; et
- la réalisation de la cession par Cross Systems Company à Micropole Univers de ses participations au capital des sociétés Cross Systems Ingénierie et Micropole Univers Institut.

Ce changement de contrôle de Cross Systems Company sera suivi, conformément à la réglementation en vigueur, du dépôt dans les prochaines semaines d'un projet d'offre publique d'achat initiée conjointement par les sociétés Annapurna et Nubie sur le solde des actions Cross Systems Company non détenues par ces dernières au prix par action correspondant au prix d'acquisition du bloc de contrôle auprès de Micropole Univers (soit 3.947.787 euros pour 52.949.988 actions). Le projet de note d'information qui sera déposé par les sociétés Annapurna et Nubie précisera les intentions de ces dernières vis-à-vis de la société Cross Systems Company. Les conditions de l'offre publique d'achat restent soumises à l'appréciation de l'Autorité des marchés financiers.